

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT RÉGIONALE DE VALLÉE DE LA MARNE

2020 - 2039

Le contexte :

La forêt régionale de Vallée de la Marne est située à 24 kilomètres à l'est de Paris. Initialement constituée du massif de Brou sur Chantereine, elle a vu sa surface s'agrandir par l'acquisition de deux parties à l'est et au sud (bois du Marais).

Forêt feuillue de plaine, peuplée de taillis sous futaie très pauvres en réserves de chêne, les potentialités forestières autorisent à long terme de produire du bois feuillu de qualité.

Contrairement à beaucoup, cette forêt ne souffre pas de l'augmentation de la pression urbaine qui caractérise la région Île de France.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Fonction de production :

Les peuplements n'ont pas été ménagés au cours des décennies passées. Coupes avant cession de la forêt et tempête de 1999 ont fait que le capital bois sur pied toutes essences confondues n'est actuellement pas très élevé avec une surface terrière de l'ordre de 14 m²/ha taillis compris.

La répartition équilibrée des gros bois, bois moyens et petits bois en fait une forêt ni trop jeune ni trop vieillie, qui possède de surcroît une régénération satisfaisante. Mais ces bons résultats masquent une composition en essences plus déséquilibrée. En effet, le chêne ne se rencontre plus guère que dans les gros et très gros bois, en faible quantité. Le châtaignier domine les bois moyens alors que les autres feuillus se situent majoritairement dans les petits bois.

Côté renouvellement, hormis les deux parcelles de perchis, le chêne n'est guère plus présent en régénération (perches et semis) que dans l'étage dominant.

Les potentialités forestières positionnent cette forêt en enjeu moyen de production avec une production biologique estimée à 5 m³/ha/an.

Enfin la desserte intraforestière est satisfaisante sur l'ancien bois de Brou mais demande des aménagements dans l'ancien bois des Marais pour permettre sa mise en gestion et la sortie des bois sur la voie publique.

Fonction sociale :

La fréquentation de cette forêt, encore faible, est appelée à augmenter avec l'ouverture de la partie clôturée de l'ancien bois de Brou. De ce fait peu d'aménagements touristiques existent. La partie principalement paysagère se trouve dans la zone située autour de l'ancienne ferme de la Renaissance.

Fonction écologique :

Les parties nouvellement acquises sont entièrement situées en zone Natura 2000 pour laquelle un document d'objectifs (Docob) existe, relatif à la conservation des habitats du Grand Capricorne, du Triton crêté et de la mégaphorbiaie.

L'ancien bois de Brou renferme également des mares ou zones humides où les préconisations du Docob peuvent être étendues. Cet ensemble forestier contribue au maintien des continuités écologiques.

Décisions d'aménagement pour les 10 prochaines années :

Le propriétaire souhaite mettre l'accent sur la gestion écologique de cette forêt en faveur du Grand Capricorne et de l'habitat de mégaphorbiaie, c'est pourquoi :

- des îlots de senescence seront réservés et mis hors sylviculture ;
- des zones humides actuellement plantées de peupliers seront restaurées pour retrouver l'état de mégaphorbiaie et mises hors sylviculture.

Le reste de la forêt fera l'objet d'une gestion sylvicole intégrant les mesures conservatoires de biodiversité courante, notamment l'établissement d'une trame de vieux bois complémentaire aux îlots de senescence. Les peuplements seront traités en futaie irrégulière ce qui permet d'assurer un couvert continu et une structure étagée des peuplements.

La desserte sera complétée des accès à ouvrir.

Les premières coupes consisteront à ouvrir des cloisonnements d'exploitation (protection des sols), suivies des premières coupes jardinées quatre ans plus tard.

Perspectives :

La forêt régionale de Vallée de la Marne a subi par le passé des aléas qui ont fait chuter son capital arbre. Des plantations ont été réalisées depuis et ont permis d'enclencher son renouvellement. Le plan de gestion précédent (bois de Brou) a concouru à améliorer l'état général de la forêt. Le capital sur pied est juste suffisant, mais trop faible en chêne pour être sûr de tenir les objectifs écologiques du nombre de vieux arbres à long terme. Reconstituer le capital chêne permettra aussi bien d'exaucer cette visée, qu'assurer la production de bois pour alimenter la filière ou satisfaire un public amateur d'arbres majestueux.



